

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL

Vu l'article R 515-18 10°) du code monétaire et financier,

Vu la délégation du Conseil d'administration de l'Agence française de développement au Directeur général en date du 21 novembre 2024 et notamment son *e*),

Le Directeur général de l'Agence française de développement autorise l'achat d'une bande de terrain d'une superficie de 45 m², située en limite de la propriété AFD sise 2 rue Pierre Chalon - L'Houezel - 97190 Gosier et cadastrée BX142, pour un montant maximal de 2 812,32 € (hors frais, débours et émoluments).

Les conditions suspensives applicables seront précisées dans le contrat de vente.

Fait à Paris, le 06/05/2026,

Par délégation,
Le Directeur Général adjoint,
Bertrand Walckenaer